



EXTRAIT DU REGISTRE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2026

Nombre en exercice : 21

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation : 03.02.2025

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix février, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais, dûment convoqué par le président du CIAS - Monsieur Alain ZABULON, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du CIAS à 19h00.

PRESENTS (13) :

- **ÉLUS :** Le Président du CIAS : Alain ZABULON ; **CREON** : Josette BERNARD ; **LE POUT** : Ramona CHETRIT ; **SAINT-LEON** : Nadine DUBOS ; **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Maryvonne LAFON ; **SADIRAC** : Estelle METIVIER ; **BARON** : Sophie RENAUD ; **LOUPES** : Agnès TEYCHENEY ; **CURSAN** : Frédéric PAUL ;

- **NOMMÉS :** **Secours Catholique** : Nathalie LAFFARGUE ; **SOCIETE CIVILE** : Chantal HABATJOU ; **Société Civile** : Isabelle AUVRAY ; **SOCIETE CIVILE** : Nicole MARTIN ;

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR (00) :

EXCUSÉS (8) : **VILLENAVE DE RIONS** : Joelle RIVAULT ; **Mission Locale des Hauts de Garonne** : Sébastien DUNOGUIER ; **La Cabane à Projets** : Jocelyne SERRE ; **Association Le Prado** : Christophe DE MARCO ; **Mission Locales des deux Rives** : Jean-Michel BIREM ; **UTLC** : Dominique GILBERT ; **CIDFF** : Marie Françoise RAYBAUD ; **LA SAUVE** : Floriane DUVIGNAC ;

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil d'Administration désigne **Nathalie LAFFARGUE** secrétaire de séance.

I- Débat d'orientations budgétaires :

Monsieur le Président présente la projection financière suivante :

Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Président expose à l'assemblée les perspectives financières et les orientations stratégiques pour l'exercice 2026. Le budget s'inscrit dans un contexte de croissance des besoins sociaux et de complexification des situations accompagnées, nécessitant une adaptation constante des services.

Orientations Générales et Perspectives 2026

L'action du CIAS restera prioritairement fléchée vers l'accompagnement des personnes isolées (sans enfant mineur à charge). L'année 2026 sera marquée par la consolidation des dispositifs existants et la consolidation d'une nouvelle prestation de téléassistance intercommunale, le développement pour une inclusion totale sur le territoire et la prise

10°) Fêtes et Cérémonies : 2 000€ (soutien bénévoles BA, CLVSS, Semaine Bleue)

11°) Catalogue et imprimés : 7 000€

Création de nouveaux supports de communication et de présentation du CIAS, également dans le cadre de la lutte contre les violences et le transport à la demande et handicap / inclusion.

12°) Transport à la demande : 74 000 €

13°) Cotisation diverses (UCDASS, CPTS, Banque alimentaire de Bordeaux) : 1 000€

14°) Remboursement frais divers : 147 900€

Les remboursements de frais (147 900 €) intègrent les frais de structure (loyers et affranchissement pour un quart des charges de la CCC) et surtout la mise à disposition du personnel (2,8 ETP incluant la responsable du CIAS, une conseillère ESF et une assistante sociale).

- Remboursement frais courants (postaux et locaux) : 7 900€
- Remboursement frais personnel (imputation 6215) : 140 000€

II – Autres charges à caractère général. Chapitre 12

Remboursement des frais de personnel pour la Banque Alimentaire : 10 864.66€

Le CIAS prévoit le remboursement des frais de personnel des communes de Créon et Sadirac pour la logistique de la Banque Alimentaire.

III – Autres charges de gestion courante : Chapitre 65

1°) Secours d'Urgence (imputation 6561) : 20 000€

Au titre de l'action sociale directe, une enveloppe de 20 000 € est réservée pour les secours d'urgence (hébergement et factures exceptionnelles).

2°) Subventions aux associations : 6 078.08€

Le soutien au tissu associatif (Banque Alimentaire de Bordeaux, Restos du Cœur, ADIL) est maintenu à hauteur de 6 078,08 €.

- Banque Alimentaire de Bordeaux : 600€
 - Restos du Cœur : 1500€
 - Adil : 2 978.08€
 - Enveloppe supplémentaire : 1 000€

3°) Charges exceptionnelles : 8 000€

Un remboursement de 8 000 € à la Région concernant le transport à la demande de l'exercice précédent.

4°) Dotation aux amortissements : 1 853.99€

Section de Fonctionnement : Les Recettes

L'équilibre budgétaire repose sur une stratégie de financement plurielle :

1°) Excédent de fonctionnement reporté

L'excédent reporté 2025 s'élève à **90 570.62€**

2°) Les services aux usagers - Portage de repas : 137 600€

Les recettes du portage de repas (137 600 €) basées sur un tarif de 6,88 € par repas.

3°) Aux autres organismes : 14 394€

- **Adaptation au Contexte Social** : Le CIAS prend acte de l'évolution des besoins sociétaux, notamment en matière de transport et de soutien aux victimes de violences. Cette adaptation se traduit par un renforcement de l'expertise des agents et une veille sociale permanente. En maintenant et en consolidant ses services historiques (portage de repas, transport à la demande), le CIAS garantit un socle de solidarité inaliénable tout en se dotant des leviers nécessaires pour répondre aux crises de demain.

Délibération proprement dite :

Le Conseil d'Administration du CIAS,

Après en avoir délibéré : à l'**unanimité**, des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** de la tenue du **Débat d'Orientations Budgétaires 2025 son Rapport d'Orientation Budgétaire** annexé à la présente.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance
Nathalie LAFFARGUE



Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Monsieur ZABULON Alain



Le Président
Alain ZABULON



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Annexe 1 du DOB

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET GOUVERNANCE

1.1. Un document de transparence obligatoire

Le présent rapport s'inscrit dans un cadre législatif rigoureux défini par l'article 107 de la loi NOTRe et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En tant qu'établissement public gérant un territoire de plus de 3 500 habitants, le CIAS du Créonnais est tenu de présenter ses orientations budgétaires au Conseil d'Administration dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce document constitue le socle de la transparence démocratique, permettant aux administrateurs d'appréhender l'évolution de la situation financière et les engagements pluriannuels de la structure pour l'exercice 2026.

1.2. La Gouvernance du CIAS du Créonnais

Depuis sa création en 2007, le CIAS est piloté par une gouvernance paritaire de 21 membres qui allie l'expertise des élus communautaires à celle des représentants de la société civile. L'année 2025 a témoigné du dynamisme de cette instance, marquée par une activité soutenue de six Conseils d'Administration et trois commissions de travail. Cette gestion est désormais appuyée par des outils de communication modernes, tels que le Digipad, qui ont permis de fluidifier les échanges et d'optimiser la prise de décision au sein de l'instance décisionnelle.

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2026

Un accompagnement ciblé et une ingénierie sociale renforcée

Pour l'exercice 2026, l'action du CIAS réaffirme sa mission prioritaire de "bouclier social" en direction des personnes isolées sans enfant mineur à charge. Ce public, particulièrement vulnérable face à l'isolement géographique ou à la précarité énergétique, nécessite une ingénierie sociale de proximité. En 2025, l'équipe sociale composée de 2,8 équivalents temps plein a dû faire face à une complexification constante des dossiers, notamment sur le champ de la santé mentale. L'orientation pour 2026 consiste donc à renforcer ce suivi particulier pour prévenir toute rupture de parcours et garantir un accompagnement digne.

L'ambition du CIAS est d'évoluer vers une inclusion totale du territoire en dépassant la simple gestion de l'urgence. Cette stratégie repose d'abord sur la consolidation de la téléassistance intercommunale. Après son lancement, l'année 2026 verra la pleine montée en charge de ce service public essentiel qui sécurise le maintien à domicile des aînés et réduit les risques d'isolement social sur les quinze communes. Cette volonté d'inclusion s'étend également au numérique et au physique, en garantissant

3. SECTION DE FONCTIONNEMENT : ANALYSE DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement 2026 reflète les priorités opérationnelles du service.

Charges à caractère général

Le poste principal concerne les prestations de services (196 800 €), avec une part prépondérante pour le portage de repas (prévision de 20 000 repas) et l'amorçage de la téléassistance (10 000 €). L'aide alimentaire (Banque Alimentaire et Épicerie Solidaire) représente un engagement de 35 500 €, complété par le maintien du transport à la demande (74 000 €), service essentiel à la mobilité locale.

Le CIAS investit également dans son capital humain et sa visibilité avec 18 500 € dédiés à la formation (focus sur le handicap, l'inclusion et la lutte contre les violences sexistes) et 7 000 € pour la création de supports de communication modernes.

Frais de personnel et gestion courante

Le remboursement des frais de personnel mis à disposition par la Communauté de Communes s'élève à 140 000 €, couvrant les missions de direction, de conseil en économie sociale et familiale, et d'assistance sociale. S'y ajoutent 10 864,66 € pour la logistique de la Banque Alimentaire assurée par les agents des communes de Créon et Sadirac.

Le CIAS maintient son soutien financier aux partenaires associatifs (Restos du Cœur, ADIL, etc.) pour un montant global de 6 078,08 € et prévoit une réserve de 20 000 € pour les secours d'urgence.

4. SECTION DE FONCTIONNEMENT : ANALYSE DES RECETTES

L'équilibre du budget est assuré par une gestion rigoureuse des ressources propres et des soutiens institutionnels.

- Participation des usagers : Le portage de repas génère une recette prévisionnelle de 137600€ (tarif révisé à 6,88€ par repas). Les loyers des chalets Emmaüs contribuent à hauteur de 7040€.
- Soutiens publics : La Communauté de Communes du Créonnais apporte une subvention d'équilibre de 261 400 €. La Région participe au financement du transport de proximité pour 36 800 € (couvrant 50% du déficit global).
- Autofinancement : Le CIAS mobilise son excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente, s'élevant à 90 570,62 €.

5. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le CIAS poursuit une politique d'investissement ciblée pour maintenir la qualité de son accueil et de son patrimoine.

- Dépenses : Une enveloppe de 5 042,62 € est inscrite pour l'amélioration des chalets, le renouvellement du matériel informatique des agents et la valorisation globale du patrimoine.
- Recettes : Ces investissements sont financés par l'excédent reporté de la section d'investissement (3 524,62 €) et par les dotations aux amortissements (1 512 €).